

COMPTE-RENDU DE LA 1ère REUNION DE NEGOCIATIONS STATUTAIRES (Jeudi 6 Janvier 2005)

La réunion est une réunion de préparation d'un protocole d'accord avec les présidents de fédération pour préparer des décrets d'application. Donc deux temps dans ces négociations, le premier devant être celui du consensus ! Et ensuite des réunions techniques.

Cette longue réunion est résumée ci-dessous en faisant apparaître l'essentiel et l'analyse des positions.

1) **L'introduction** de Buhl est claire pour ceux qui lisent entre les lignes. On commence les négociations mais "il faudra faire des efforts". En fait il n'y a pas d'argent mais « vous devez vous couler dans le moule ». J'ai donc précisé que le sujet essentiel est l'astreinte et pour le reste nous n'accepterons pas de modifications qui transformeraient le service public hospitalier en PSPH. (sourire de Couty)

2) **Astreinte** : j'ai essayé de formuler une proposition principes :

- maintenir des astreintes d'un seul niveau dans les hôpitaux pour autant qu'elles soient nécessaires ;
- L'organisation des astreintes comme des gardes doivent se faire sur un territoire avec une validation régionale.
- l'astreinte doit correspondre au 1/4 de journée à inclure dans les obligations de service et fait l'objet d'une indemnité de sujétion égale à celle qui a été accordée aux libéraux (150€)
- les déplacements constituent la part variable à l'activité ;
- l'astreinte est prise en considération pour le calcul des points IRCANTEC ;
- La première tranche pour 2005 correspond à une augmentation de 15 % du budget des astreintes actuelles.

Il va sans dire que E. Couty (DHOS) est assez sceptique, mais je lui rappelle que telle est notre proposition, qui est suivie par l'ensemble des fédérations. Après, la négociation peut s'enclencher. Rymer (SNAM) demande qu'à partir de 60 ans un praticien doit être volontaire pour faire une garde, je proteste avec Garric (INPH –SNPHAR) car pour nous c'est créer des médecins de nuit (les plus jeunes) et donc détourner les jeunes médecins de nos spécialités. Par contre nous pensons qu'une solution puisse être trouvée pour permettre d'aménager le temps de travail.

3) **Les part variables** ! Part variable et non pérenne !!!(Attrape couillons) il semble que la prime à l'activité individuelle soit écartée, même pour Aubart. Par contre une prime à l'activité du service avec retombées individuelles est possible.

Une prime à l'accréditation du service et du PH (?) est possible dans le cadre qualité/activité.

La prime à la responsabilité de président de CME est peu soutenue sauf par Rymer qui soutient la prime à tous les PH ayant une responsabilité institutionnelle.

La pénibilité n'est pas abordée mais plusieurs demandent que les contraintes soient précisées par spécialité.

Sur quel financement ? Pour Couty, c'est sur la T2A, donc en fonction du budget disponible produit par l'établissement, pour les fédérations sur le MIGAC.

J'en conclus qu'il ne faut pas donner trop d'importance à ce sujet et par contre tout miser sur les astreintes.

4) Pour le 10/01 nous continuons sur la modernisation du statut (concours, recrutement...), le centre national de gestion, et peut être la retraite.

Le 8/1/2005, Michel Vignier